

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 31 mars 2023

Convocation du 21 mars 2023

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Monsieur MARILLIER Florent, Maire.

Sont présents : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CLIQUET Ludovic, Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VUILLIER Anne-Laure, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : Madame GOYARD Elodie à Monsieur WITTIG Bernard, Madame VIET Laurence à Monsieur PERROT Vincent

Excusés : Madame FRANCOIS Stéphanie, Monsieur CHAVET Corentin

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur WITTIG Bernard est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 mars 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote des comptes de gestion : Budget commune, Budgets annexes : assainissement, Le Cheval blanc, boulangerie et épicerie.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, par 12 voix pour, que les comptes de gestion des budgets de la commune, des budgets annexes assainissement, cheval blanc, boulangerie, épicerie, dressés pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vote des comptes administratifs : Budget commune, Budgets annexes : assainissement, Le Cheval blanc, boulangerie et épicerie.

Monsieur le Maire donne la présidence de Monsieur MONNERET Patrick, adjoint.

Le conseil municipal délibère sur les comptes administratifs de l'année 2022, dressé par M. Monsieur MARILLIER Florent, maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte administratif principal						
Résultats reportés		25533.76		84 377.44	0.00	109 911.20
Opérations de l'exercice	93 944.82	71 514.14	491 902.03	578 456.06	585 846.85	649 970.20
Totaux	93 944.82	97 047.90	491 902.03	662 833.50	585 846.85	759 881.40
Résultats de clôture		3 103.08		170 931.47		
Restes à réaliser		0.00				
Totaux cumulés	0.00	3 103.08				
Résultats définitifs		3 103.08		170 931.47		174 034.55
Compte annexe pour le service d'assainissement						
Résultats reportés		45 719.75		48 849.24	0.00	94 568.99
Opérations de l'exercice	18 071.77	22 404.90	33 443.76	40 427.86	51 515.53	62 832.76
Totaux	18 071.77	68 124.65	33 443.76	89 277.10	51 515.53	157 401.75
Résultats de clôture		50 052.88		55 833.34		105 886.22
Restes à réaliser	0.00					
Totaux cumulés	0.00					
Résultats définitifs	0.00	50 052.88	0.00	55 833.34		105 886.22
Compte annexe pour le budget "Cheval Blanc"						
Résultats reportés	0	0.00	0.00	3 717.51	0.00	3 717.51
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	13 910.50	15 556.34	13 910.50	15 556.34
Totaux	0.00	0.00	13 910.50	19 273.85	13 910.50	19 273.85
Résultats de clôture	0.00	0.00		5 363.35		5 363.35
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs	0.00	0.00		5 363.35	0.00	5 363.35
Compte annexe pour le budget "boulangerie"						
Résultats reportés	5 515.32			1 385.11	5 515.32	1 385.11
Opérations de l'exercice	7 742.54	5 515.32	380.16	9 259.58	8 122.70	14 774.90
Totaux	13 257.86	5 515.32	380.16	10 644.69	13 638.02	16 160.01
Résultats de clôture	7 742.54			10 264.53		2 521.99
Restes à réaliser		0.00				
Totaux cumulés	7 742.54				7 742.54	0.00
Résultats définitifs	7 742.54			10 264.53		2 521.99
Compte annexe pour le budget "épicerie"						
Résultats reportés	4 273.66			1 999.36	4 273.66	1 999.36
Opérations de l'exercice	4 323.75	4 273.66	4 975.25	7 395.30	9 299.00	11 668.96
Totaux	8 597.41	4 273.66	4 975.25	9 394.66	13 572.66	13 668.32
Résultats de clôture	4 323.75			4 419.41	4 323.75	4 419.41
Restes à réaliser	0.00	0.00				
Totaux cumulés	0.00	0.00				
Résultats définitifs	4 323.75			4 419.41		95.66

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) voté et arrêté les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus par 11 voix pour.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 : budget commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 170 931.47€

Décide, par 12 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
a - Résultat de l'exercice	86 554.03
b - Résultat antérieur de l'exercice	84 377.44
Résultat de l'exercice	170 931.47
c - Résultat à affecter	170 931.47
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
d - Solde d'exécution cumulé d'investissement	3 103.08
e - Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION = c	170 931.47
Affectation complémentaire en réserve R1068 en investissement	0.00
Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement R002	170 931.47
Déficit reporté D002	0.00

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 : budget assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 55 833.34€

Décide, par 12 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
a - Résultat de l'exercice	6 984.10
b - Résultat antérieur de l'exercice	48 849.24
Résultat de l'exercice	55 833.34
c - Résultat à affecter	55 833.34
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
d - Solde d'exécution cumulé d'investissement	50 052.88
e - Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION = c	55 833.34
Affectation complémentaire en réserve R1068 en investissement	0.00
Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement R002	55 833.34
Déficit reporté D002	0.00

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 : budget annexe Cheval blanc

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 5363,35€

Décide, par 12 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
a - Résultat de l'exercice	1 645.84
b - Résultat antérieur de l'exercice	3 717.51
Résultat de l'exercice	5 363.35
c - Résultat à affecter	5 363.35
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
d - Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00
e - Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION = c	5 363.35
Affectation complémentaire en réserve R1068 en investissement	0.00
Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement R002	5 363.35
Déficit reporté D002	0.00

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 : budget annexe boulangerie

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 10 264,53€

Décide, par 12 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
a - Résultat de l'exercice	8 879.42
b - Résultat antérieur de l'exercice	1 385.11
Résultat de l'exercice	10 264.53
c - Résultat à affecter	10 264.53
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
d - Solde d'exécution cumulé d'investissement	-7 742.54
e - Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION = c	10 264.53
Affectation complémentaire en réserve R1068 en investissement	0.00
Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement R002	2 521.99

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 : budget annexe épicerie

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 4419,41€

Décide, par 12 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
a - Résultat de l'exercice	2 420.05
b - Résultat antérieur de l'exercice	1 999.36
Résultat de l'exercice	4 419.41
c - Résultat à affecter	4 419.41
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
d - Solde d'exécution cumulé d'investissement	-4 323.75
e - Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION = c	95.66
Affectation complémentaire en réserve R1068 en investissement	0.00
Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement R002	95.66

Délibération : Approbation du nouveau statut du SYDESL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil communautaire/ conseil municipal que :

Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;

Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;

Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par 4 voix contre et 8 abstentions ne se prononce sur la modification des statuts du SYDESL.

Délibération : Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie en cours, d'un montant de 150 000€ arrive à échéance le 21/04/2023.

Compte-tenu, qu'une commission de non-utilisation est demandée par la caisse d'épargne, le montant pourrait être ramené à 50000€. Cette somme peut être débloquée à tout moment en cas de besoin de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité, de souscrire auprès de la Caisse d'épargne une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- **Montant : 50 000 €**
- **Durée : 1 an**
- **Calcul des intérêts : Trimestriel**
- **Paiement des intérêts : exact/360**
- **Commission d'engagement : 0.25%**
- **Commission de non-utilisation : 0.0500% de la différence entre montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.**

Informations diverses

La poste décide de supprimer, à partir du 3 avril 2023, plusieurs boîtes aux lettres jaunes sur la commune car elles ne sont quasiment pas utilisées. Les boîtes concernées sont adressées au :

- **Impasse de Boujolles,**
- **97 route du Reuil,**
- **1 Impasse des Bordenets,**
- **6 Route des Riaux,**
- **Lotissements des Grands Champs (Les Baudots)**
- **498 Route de Saint-Eusèbe (Les Baudots)**

Les habitants auront toujours la possibilité de déposer leurs courriers dans les boîtes aux lettres situées au :

- **5 Route de Volvin (Le Bourg)**
- **691 Route de Saint Eusèbe (Les Baudots)**
- **335 Route du Martrat (Les Coulons)**
- **8 Place de la Mairie.**

Mme Ripoche revient sur une demande des enseignants : installation d'un récupérateur d'eau pour le jardin de l'école.

Monsieur le Maire explique qu'avec l'achat, le raccordement, le travail de l'agent technique pour l'installation, il est préférable de prendre l'eau potable qui revient moins chère.

Mme Vuillier signale que les portails de l'école ne ferment pas à clés, M. Monneret doit contrôler les clés.

M. Monneret demande un devis pour faire placer des pierres sur la place de la mairie, vers le calvaire.

Le prochain conseil municipal est fixé au 07 avril 2023.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Florent MARILLIER



Le secrétaire de séance,
Bernard WITTIG



